

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 NOVEMBRE 2015

Sous la présidence de Mme le Maire, étaient présents

Mmes BOURDALE-DUFAU Sylvie, MAUBOULES Maïlys, PALETOU Françoise, Mrs.BERGÉREAU Aurélien, DESSALLES Christian, GROS Jean-Philippe, LASCOUMETTE Jean-Robert, LASSUS-LIRET Gilbert, MASCARAS Daniel, PASCAU Philippe, URDOUS Sébastien

Absent excusé: FOURCADE Patrick

Procuration : FOURCADE Patrick à Gros Jean-Philippe

Secrétaires de séance : Mmes Sylvie BOURDALE DUFAU et Françoise PALETOU

Ordre du jour:

1. Délibération sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale
2. Lotissement Saint Ladonis: Alimentation-Programme face AB extension souterraine 2015
3. Lotissement Saint Ladonis: Programme Génie Civil France Télécom 2015
4. Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé
5. Subvention exceptionnelle à Arts Pluriels
6. Convention de contrat d'entretien avec la SDEPA
7. Nomination d'un nouveau membre au CCAS
8. Démission d'un adjoint
9. Questions diverses

Séance ouverte à 20 heures 30

Le conseil Municipal observe une minute de silence par respect pour les victimes des attentats du 13 novembre 2015 à Paris.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal du 07 octobre 2015 est **approuvé à l'unanimité** des membres présents.

1- Délibération sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le nouveau projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le préfet. Concernant la communauté de communes du Miey de Béarn, elle serait rattachée à la communauté d'agglomération de Pau par une extension de périmètre.

Par ailleurs, Monsieur Philippe Faure, président du syndicat des trois cantons, a exposé le devenir des syndicats d'eau et d'assainissement suite à ce nouveau projet de schéma intercommunal.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, émet un **avis favorable aux évolutions des périmètres des EPCI à fiscalité propre, inscrites dans le Schéma Départemental de Coopération intercommunale (SDCI), proposé par le préfet.**

Conditionne cet avis favorable à la mise en application de la proposition de procédure alternative proposé par le Préfet à savoir la fusion entre la communauté du Mieu de Béarn et la communauté d'agglomération à l'exception des communes de Caubios-Loos et Momas et invite Monsieur le Préfet à déposer en ce sens un amendement en CDCI (commission départementale de la coopération intercommunale) .

Demande à la CCMB d'engager les travaux de rapprochement avec les EPCI à fiscalité propre concernés.

Le Conseil Municipal a voté :
POUR : 11 voix, 2 élus s'abstiennent.

Emet un avis défavorable à l'unanimité aux propositions relatives aux syndicats intercommunaux exerçant la compétence eau et assainissement et de repenser les modalités de rationalisation.

Demande à Monsieur le Préfet de prendre en compte les propositions de fusion des syndicats qui lui seront soumises par les intéressés.

2- Lotissement Saint Ladonis : Alimentation-Programme FACE AB extension souterraine 2015

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées -Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de : l'Alimentation du lotissement Saint Ladonis.

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SPIE SUD OUEST (Serres Castet)

Madame le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « FACE AB (extension souterraine) 2015 » e propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant des travaux et le plan de financement pour un total de 10782,11 €

3- Lotissement Saint Ladonis : Alimentation-Programme Génie Civil

France Télécom2015

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées- Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : l'Alimentation Lotissement Saint-Ladonis lié au 15EX080.

Madame la Présidente du Syndicat D'Energie a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser qui ont été confiés à l'Entreprise SPIE SUD OUEST (Serres Castet).

Madame le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale France Télécom 2015, elle propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de procéder aux travaux, approuve leur montant (6569,71 €) ainsi que le plan de financement.

4- Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée:

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) de catégorie 1à5, soient accessibles à tous les usagers quelque soit leur handicap au 1er janvier 2015.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 offre aux gestionnaires d'Etablissements recevant du public non conformes à cette date la possibilité de déposer les Agendas d'Accessibilité Programmée qui permettent de planifier sur trois ans les travaux à réaliser pour rendre les ERP accessibles.

La commune de Bougarber a élaboré son Ad'AP sur 4 ans pour 8 ERP communaux comportant le phasage et le coût annuel des actions projetées :

2015/2016 la Mairie (69200 €)

2016 l'école primaire (4950 €)

2017 le stade (1550 €) et le CSC centre socio culturel (7170 €)

2018 la salle paroissiale (1500 €)

2019 l'église (31200 €)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

5- Subventions exceptionnelles à Arts Pluriels :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors des fêtes communales, l'association Arts Pluriels s'est chargée de l'organisation de la soirée du vendredi 18 septembre 2015 dont le coût s'est élevé à 750€.

Le bénéfice récolté grâce aux entrées payantes s'élève à 460€.

Le bilan financier étant négatif, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle de 300€ à l'association Arts Pluriels afin de couvrir ce déficit.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Cette somme sera imputée à l'Article 6574 du budget communal.

6- Convention de contrat d'entretien avec la SDEPA

La Commune de Bougarber souhaite transmettre la compétence des travaux d'entretien et de maintenance de l'Eclairage Public au SDEPA à partir de 2016 et pour la période restante soit 2 ans.

En optant pour ce transfert de compétence, nous pérennisons notre réseau d'EP qui est en cours de rénovation par SPIE suivant le diagnostic réalisé par la SDEPA en 2011, de plus par rapport à l'ancien contrat d'entretien avec la société CEGELEC nous réalisons :

- une diminution du coût annuel de l'entretien
- la rénovation aux normes actuelles
- un dépannage rapide par des règles d'intervention fixes
- les réponses au DT et DICT

Le coût pour la commune sera :

*87 points lumineux x 22,50 € = 1957,50 €

L'économie par rapport à l'ancien contrat avec CEGELEC est

*4077,10 € (CEGELEC)-1957,50 € (SDEPA)= 2119,60 €

La **proposition** de la SDEPA a été **adoptée**

7- Nomination d'un nouveau membre au CCAS

A la suite de la démission de Madame Laura Pouzet, Madame le Maire propose Monsieur Philippe Pascau.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et remercie Laura pour son implication et son dévouement dans tout le travail accompli.

8- Démission d'un adjoint

Mme Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de démission de Madame Véronique Bruel, (2ème adjointe) de ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale.

Madame le Maire lit le courrier du 23 octobre 2015 de Monsieur le Préfet qui accepte la démission de Madame Véronique Bruel, effective à partir du 1er novembre.

Il convient dès lors, de délibérer sur l'élection éventuelle d'un nouvel adjoint. Il appartient au Conseil Municipal, en application de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales de déterminer le nombre d'adjoints, et donc de décider, dans la limite de 30% de l'effectif du conseil, de pourvoir ou

non au remplacement d'un adjoint.

Le Conseil Municipal après délibération décide de ne pas remplacer l'adjoint démissionnaire et donc de fixer à trois le nombre d'adjoints au Maire qui prennent rang dans l'ordre de leur nomination :

1er adjoint : Monsieur LASSUS-LIRET Gilbert

2ème adjoint : Monsieur MASCARA Daniel

3ème adjoint : Monsieur FOURCADE Patrick

Le Conseil Municipal remercie Véronique pour son dévouement son implication dans tout le travail accompli.

Madame le Maire demande aux membres de la commission « Jeunesse Enfance » de participer davantage.

8- Questions diverses

1- **Plan pluri-annuel de gestion du bassin versant des Luys.** Il s'agit de centraliser tous les problèmes liés aux intempéries et autres causés par les ruisseaux « Ayguelongue, l'Oussie, l'Uzan » traversant la commune.

2- **Visite des élus de Briscous à la salle des Arcades** samedi 28 novembre à 15 h. Ils ont un projet similaire.

3- **Bail commercial du Vival.**

A la demande de Monsieur Christophe Masseing, le Conseil Municipal a accepté de modifier le bail afin de lui permettre de pouvoir faire de la petite restauration et l'activité traiteur.

4- **Compte rendu de la visite de la commission de sécurité de la salle des Arcades**

En présence du capitaine des pompiers, de la gendarmerie, de la préfecture, de Monsieur Philippe Pascau, et Madame le Maire il en ressort :

- Un contrôle tous les 3 ans doit être effectué
- Une personne compétente en électricité doit être joignable lorsque la salle est occupée
- L'alarme fonctionne
- Les sorties d'évacuation fonctionnent
- Dysfonctionnement constaté au niveau de la coupure générale (batteries à changer)
- Mettre à jour le registre de sécurité

Il faudra corriger tous les défauts et un nouveau cahier des charges est en cours concernant l'école et la salle des Arcades

5-Etat d'urgence

Suite aux attentats du 13 novembre, le préfet a organisé une réunion en présence des élus, des responsables de l'académie, des enseignants.

Il en ressort en autre que :

Tout voyage scolaire devra obtenir l'accord du préfet et informer la gendarmerie sur le jour, les horaires, le lieu. Le bassin de Lacq est très

surveillé.

6-Mis en place d'un tableau pour les élections Régionales du 6 et 13 décembre

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22 heures40